

## LA RÉFORME DE LA VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE)

UNE COLLABORATION

# À RETENIR À RETENIR

La loi n°2022-1598 de décembre 2022 a réformé en profondeur la Validation des Acquis de l'Expérience afin de remettre les usagers au cœur du process et de développer les possibilités de diplomation réussie dans le cadre d'un accompagnement repensé. Elle fait suite à une expérimentation.

Dans ce nouveau paysage, la VAE se veut :

- **Sécurisée** grâce à un accompagnement renforcé, une gestion centralisée du financement
- **Simplifiée** avec des délais raccourcis, la prise en compte de toute nature d'expériences (plus de règle de 1 an), la possibilité de s'inscrire sur un ou plusieurs blocs de compétences, ou encore de réaliser des compléments de formation
- **Modernisée** en lien avec une base juridique unique dans le Code du travail et un portail dédié.

Un service public de la VAE est en construction.

Mais la marque France VAE ainsi que le nouveau portail numérique d'information et de gestion sont déjà actifs.

Une période de préfiguration s'est ouverte en juillet 2023 avec 200 certifications intégrées sur France VAE. Un déploiement progressif est prévu jusqu'en avril 2024 en lien avec la publication des textes d'application de la loi.

LIENS UTILES : [HTTPS://VAE.GOUV.FR/](https://vae.gouv.fr/)



REPLAY- [LA RÉFORME DE LA VAE - Emfor BFC \(emfor-bfc.org\)](#)

## L'ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS

### Ses missions

Préciser le projet du candidat et confirmer la certification choisie.

Élaborer et envoyer le dossier de faisabilité du candidat au certificateur.

Concevoir des parcours individualisés avec le candidat pouvant inclure des actes de formation courts et des périodes d'immersion en entreprise.

Assurer l'accompagnement méthodologique et la préparation au jury.

Assurer la gestion financière des dossiers des candidats.

### Les 3 catégories d'AAP

# 1

#### AAP généraliste

Accompagnement pour l'ensemble des certifications sauf les certifications de branches professionnelles.

# 2

#### AAP de filière

Accompagnement pour les certifications d'une ou plusieurs filières ou sous-filières. Peuvent également être experts d'une ou plusieurs branches professionnelles sur demande.

# 3

#### AAP expert de branche

Accompagnement pour les certifications relevant d'une ou plusieurs branches professionnelles.

### Labellisation



**un acteur labellisé Qualiopi**

- au titre de catégorie « validation des acquis de l'expérience »
- ou
- par accord de branches.

## LE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉFIGURATION

Architecte de parcours (constructions du parcours + suivi administratif et financier + entretien post-jury)

Accompagnement individuel

Accompagnement collectif

Complément formatif

Jury

Forfait

300€

De 0 à 30 heures

70€

De 0 à 20 heures

35€

De 0 à 70 heures

25€

Forfait (paiement en direct par France VAE)

350€

# LE PORTAIL VAE EN BREF



Aux candidats pour sélectionner la certification visée et choisir son Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP), suivre son parcours et déposer des documents

Aux AAP pour gérer les candidatures, construire le parcours et en assurer le suivi (financement, recevabilité)

Aux certificateurs

## Espaces dédiés

À venir, janvier 2024

Pages régions pour mise en avant des dispositifs particuliers des régions et des branches (offres de services, prise en charge, abondement...).

## LA PARCOURS DU CANDIDAT SYNTHÈSE DU 20.10.2023

